

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET CLIMATISATION



DÉFINITION AIR INTERIEUR

La qualité de l'air en milieu de travail peut provoquer un ensemble de symptômes non spécifiques touchant la peau, les muqueuses, le système respiratoire et/ou le système nerveux central, appelé également « maladie du lundi ». Les symptômes sont bénins et rythmés par la présence dans le lieu de travail. Ils sont souvent liés à un défaut de conception ou de maintenance des systèmes de climatisation/ventilation avec contamination et développement de moisissures, bactéries, microorganismes et parasites. Depuis les années 1970, un nombre croissant de salariés souffre de ce syndrome qui toucherait 30% des nouveaux bâtiments.

ENJEU SUR LA SANTÉ

Ces symptômes, clairement identifiés, ont une incidence en termes d'absentéisme et de performances personnelles avec risque de passage à des maladies chroniques, (asthme, allergies).

SIGNES RESPIRATOIRES :

- Irritation, sécheresse des yeux, du nez, de la gorge, picotements des yeux, larmoiements, congestions nasales, enrouement
- Toux, éternuements, saignements du nez
- Plus grave : oppression thoracique, respiration sifflante, asthme, essoufflement.

SIGNES CUTANES :

- Sécheresse, démangeaison, éruption.

SIGNES GENERAUX :

- Fatigue, difficulté de concentration, somnolence
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, nausées
- Modification du goût

CAUSES

LES CAUSES SONT MULTIFACTORIELLES :

Des facteurs techniques :

- Aération insuffisante
- Problèmes d'hygiène des installations de climatisation
- Substances irritatives issues des matériaux
- Dégâts dus à l'humidité
- Vétusté des locaux
- Isolation insuffisante avec pénétration de fumées, particules ou odeurs s'infiltrant de l'extérieur

Des facteurs psychologiques :

- Stress professionnel, charge de travail trop élevée
- Marge de manoeuvre insuffisante
- Problèmes d'ergonomie au poste de travail informatisé

Ces facteurs divers et additionnels ont un impact important sur l'intensité et la fréquence des troubles.

LA CLIMATISATION AMÉLIORE-T-ELLE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ?

La climatisation désigne le procédé qui permet de contrôler, de réguler et de modifier des conditions climatiques, presque essentiellement à des fins de confort. Elle est également équipée de filtres à poussières. **Certaines peuvent même filtrer la fumée de cigarette, les spores, les acariens et les pollens. Les climatiseurs purifient l'air ambiant, souvent chargé de polluants et microbes, à condition d'être régulièrement entretenus.** Il existe un risque rare de pénétration d'agents infectieux dans le système de climatisation et plus particulièrement la bactérie responsable de la légionellose. La diffusion est alors particulièrement rapide provoquant des infections pulmonaires, voire une insuffisance respiratoire et une pneumopathie chez les sujets les plus fragiles.

Extrait du projet de loi 2003 :

La climatisation n'est pas responsable en elle-même des pathologies qui peuvent en découler. En revanche, le mauvais entretien des installations (accumulation d'eau stagnante) peut être à l'origine de trois grandes pathologies :

- Légionellose, (fièvre, frissons, céphalées, état de malaise douleurs musculaires).
- Mycoses
- Allergies

Deux facteurs en sont la cause :

- Mauvaise conception de l'appareil
- Mauvais entretien

En l'absence de ces 2 facteurs, le risque de Légionellose est nul

PRÉVENTION :

La vigilance est de rigueur pour les bâtiments mal entretenus ou neufs (dont 30% seraient soumis à une mauvaise qualité de l'air). **Les polluants ont des origines variées :**

- Chimiques : peintures récentes, vernis, mobiliers neufs avec composés organiques volatiles, entretien quotidien des bureaux avec des produits qui, interférant avec d'autres polluants présents, majorent ainsi le facteur irritant par contact ou inhalation.
- Particulaires : appareils bureautiques, moquettes, poussière ambiante,...
- Biologiques : bactéries, moisissures

Conseil :

- Aérer régulièrement
- Dédier une salle aux imprimantes et photocopieurs
- Respecter une maintenance rigoureuse des installations de climatisation (2 fois/an si climatiseur réversible)
- Entretien également le système de climatisation des véhicules professionnels conformément aux préconisations constructeurs
- Eviter la construction de bâtiments à proximité des lignes à haute tension
- Faire le mesurage des polluants et des paramètres de confort (analyses de la qualité de l'air intérieur, d'échantillons prélevés (sols, colles, stores, documents, etc.))
- Remplacer les moquettes et tapis par du parquet, du linoléum ou du carrelage, ainsi que les plaques de plafond dégradées, etc.

NB : un diagnostic amiante des bâtiments construits avant 1997, est indispensable.

Ce syndrome « des bâtiments malsain » est devenu un problème fréquemment traité par la médecine du travail. Longtemps non prise en compte par les pouvoirs publics, la qualité de l'air intérieur devient peu à peu un enjeu de santé publique. Des valeurs guides réglementaires de qualité de l'air intérieur sont en cours de définition. Depuis le 1er septembre 2013, une nouvelle réglementation est venue encadrer l'étiquetage des matériaux de construction et de décoration. Ceux-ci doivent en effet indiquer le niveau d'émission en polluants volatils. Ce niveau d'émission est indiqué par une classe allant de A+ à C. Les Français passent en moyenne 20 à 22 heures par jour à l'intérieur de bâtiments, dont 16 à leur domicile et ces milieux clos ne sont pas exempts de polluants. Pour le médecin du travail, les salariés ou l'employeur, la première alerte est souvent donnée par le constat d'une augmentation générale des maladies, de l'absentéisme ou des plaintes des employés, avec apparition, aggravation ou prolongation de la durée de symptômes chez certaines personnes plus sensibles.



Crédits photos : Kange Studio

Date d'édition : 20/11/2018